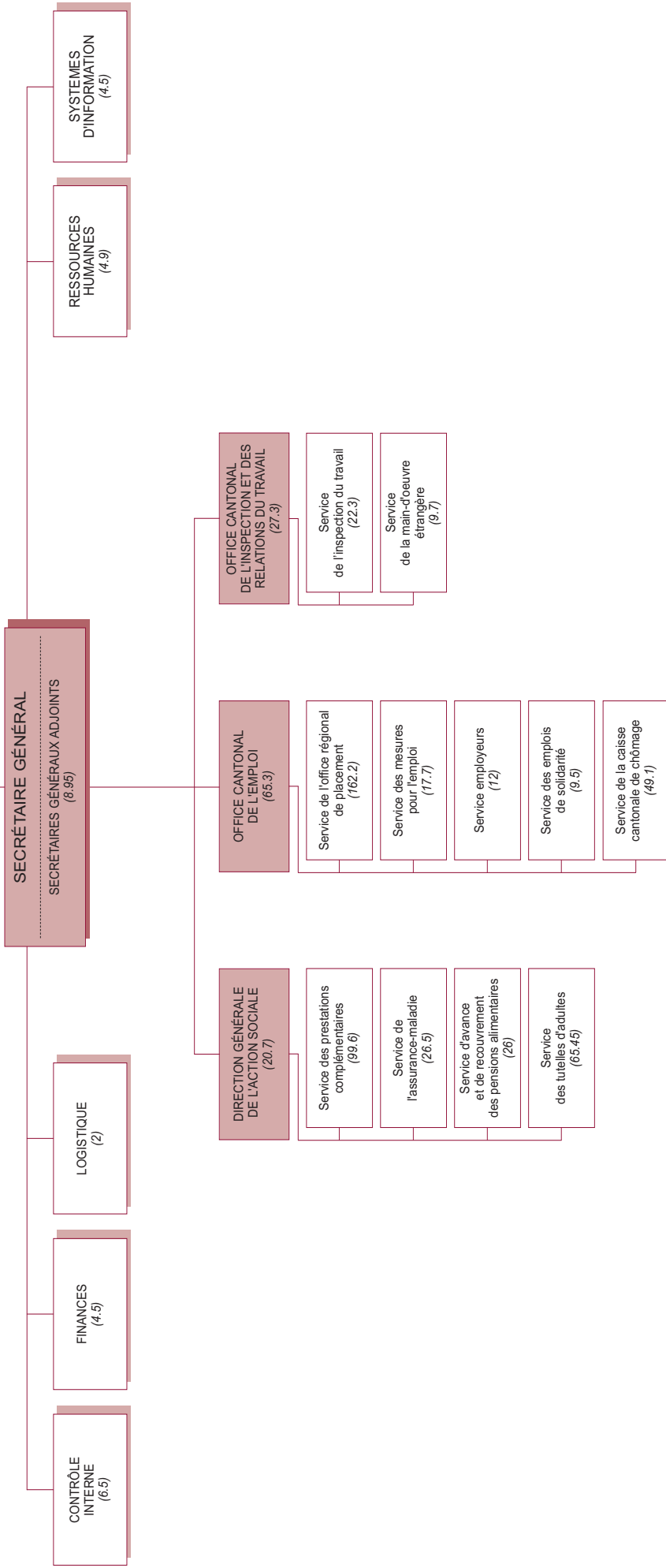


CONSEILLER D'ÉTAT



Organigramme général du département de la solidarité et de l'emploi
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

9. Département de la solidarité et de l'emploi

L'année 2010 a vu la conjoncture économique se stabiliser dès le printemps puis connaître une amélioration dans certains des secteurs les plus fragilisés par la crise intervenue dès 2008 : l'industrie d'exportation, l'horlogerie et la finance. Comme après chaque crise, ce retour à la croissance ne s'est toutefois que partiellement traduit par de l'embauche, en raison de facteurs divers. Ainsi, les menaces pesant sur la croissance de la zone euro et la force du franc ont pu pousser les entreprises à la prudence dans leur stratégie de recrutement. Par ailleurs, le chômage partiel exerce encore un effet retardateur sur la baisse du chômage effectif.

En effet, si le secteur financier – qui ne bénéficie qu'à de très rares exceptions du chômage partiel en raison des spécificités de son activité – a rapidement profité de l'embellie, c'est moins le cas pour les secteurs de l'industrie ou de l'horlogerie, qui avaient fortement recouru au chômage partiel en 2009. L'effectif des personnes touchées par le chômage partiel a diminué de 2'450 individus, soit une baisse de 69% en douze mois. Ce sont autant d'emplois qui ont été sauvés, mais sans profiter à des chômeurs inscrits.

En outre, lors de chaque crise, les facteurs conjoncturels aggravent des éléments structurels pour des secteurs à faible valeur ajoutée. Ainsi, Genève a perdu au cours des deux dernières années plusieurs milliers d'emplois pour du personnel faiblement qualifié, notamment dans la métallurgie ou les services aux entreprises. Pour ces personnes, le retour à l'emploi suppose des efforts plus importants de requalification et conduit souvent à un chômage de plus longue durée.

Ces facteurs ont marqué l'action du département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Suivant un vote du Grand Conseil, Genève a obtenu jusqu'au 31 mars 2011 la prolongation de 400 à 520 jours de la durée d'indemnisation du chômage. Cette mesure a retardé l'arrivée en fin de droits de quelques centaines de chômeurs, limitant ainsi la hausse des bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'insertion (RMCAS) en 2010 (+133 individus). Cela se traduira en revanche par l'arrivée simultanée de plusieurs centaines de personnes en fin de droit au 1^{er} avril 2011, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur le chômage, qui

supprime définitivement le régime des prolongations.

La conjoncture induisant nécessairement ces effets sur le chômage de longue durée, le DSE s'est mobilisé pour adapter le cadre législatif à cette situation. Afin d'éviter que le régime des 120 jours exclue ses bénéficiaires de perspectives de réinsertion ouvertes par l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ou les emplois de solidarité (EdS), le DSE a obtenu l'approbation en urgence du PL 10640 modifiant la loi cantonale en matière de chômage. Cette décision a permis de réinsérer 466 personnes (162 contrats EdS et 304 contrats ARE signés entre mai et décembre 2010).

Conformément au programme de législature 2010-2013, l'année 2010 a vu le traitement parlementaire de deux projets de lois majeurs, en particulier la révision de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI, PL 10599), afin d'améliorer sensiblement le dispositif de réinsertion des chômeurs de très longue durée, ce qui sera particulièrement utile pour traiter la hausse prévisible du nombre de chômeurs en fin de droits. Adopté par la commission des affaires sociales le 12 novembre 2010, ce projet de loi vise à remplacer le dispositif du RMCAS, dont les résultats en matière de réinsertion sont insatisfaisants, par un dispositif plus dynamique et des ressources supplémentaires estimées à 18 millions de francs par an. L'objet a été approuvé par le Grand Conseil à la session des 10 et 11 février 2011, un référendum a été annoncé.

Le second projet de loi (PL 10600) concerne l'aide aux familles et vise à créer des prestations complémentaires pour les familles qui travaillent (*working poor*). Il a été adopté par la commission en 2010 et par le Grand Conseil à la session des 10 et 11 février 2011.

L'année 2010 aura également été marquée par l'entrée en vigueur de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 3 octobre 1997. Les premiers effets de cette loi se mesurent déjà, avec le resserrement des écarts entre prix de pension des EMS et l'amélioration des standards de qualité (fermeture de chambres à deux lits).

L'Aéroport International de Genève (AIG), qui avait achevé en 2009 la modernisation de son terminal T1, a adopté début 2010, conformément aux objectifs du programme de législation, le projet de nouveau terminal «Aile Est», devisé à quelque 350 millions de francs et qui permettra à cette infrastructure essentielle pour le rayonnement économique et culturel de la région de jouer son rôle en garantissant sécurité, confort et qualité des prestations.

Depuis le début de la législature les principales réformes réalisées ou étapes franchies sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Solidarité

- approbation de la loi 10527 ouvrant un crédit d'investissement de 6'639'000 francs pour le développement du système d'information du revenu déterminant unifié (RDU) et mise en place de la collaboration entre le SI RDU et le portail social prévu dans le cadre de l'administration en ligne (AeL);
- négociation d'un accord avec le groupe Helsana, qui permet en 2011 de garantir à 86'000 assurés supplémentaires le remboursement des prestations de l'assurance-maladie, même en cas de retard dans le paiement de leurs primes (total des assurés genevois couverts : 70% environ);
- réalisation d'un projet pilote grâce auquel les affiliations des pupilles pris en charge par le service des tutelles d'adultes (STA) à l'assurance-maladie sont réparties plus équitablement entre les caisses en 2011, à satisfaction de l'office fédéral de la santé publique (OFSP);
- élaboration et signature des contrats de prestations des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) pour la période quadriennale 2010-2013;
- révision des subventions allouées aux EMS dès 2011, dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, adoptée le 13 juin 2008 par le Parlement fédéral;
- approbation par la commission des affaires sociales du projet de loi 10600 modifiant la loi cantonale sur les prestations complémentaires, visant à garantir des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent (1'700 familles sont potentiellement concernées);
- fin de la mise en œuvre de la péréquation financière et de la répartition des charges

entre la Confédération et les cantons (RPT), l'année 2010 marquant l'achèvement de la période transitoire de trois ans laissée aux cantons pour concrétiser la reprise des prestations collectives destinées aux personnes handicapées et des frais médicaux des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI :

- adoption, par le Conseil fédéral, du plan stratégique du canton de Genève en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Ce document décrit les grandes lignes de la politique cantonale menée en faveur des personnes handicapées;
- adoption du règlement sur le remboursement des frais médicaux aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (J 7 10.05 - RFMPC). Il adapte les prestations remboursables à l'évolution des besoins des personnes nécessitant un encadrement à domicile;
- dans le cadre de la lutte contre l'obtention frauduleuse de prestations sociales, 14 plaintes pénales ont été déposées contre des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, pour un préjudice de 1,7 million de francs de prestations indûment versées;
- élaboration d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1,8 million de francs pour la réalisation d'une application de gestion des prestations complémentaires cantonales pour les familles;
- suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur l'aide aux victimes (LAVI) le 1^{er} janvier 2009, le projet de loi d'application tenant compte du droit fédéral révisé (PL 10496) a été traité puis adopté par la commission judiciaire et de police en date du 11 novembre 2010;

Emploi et relations du travail

- adoption par la commission des affaires sociales du projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle (PL 10599) prévoyant la mise en place d'un nouveau dispositif d'insertion professionnelle en faveur des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale;
- renforcement de la lutte contre le travail au noir, avec notamment l'exclusion des marchés publics de 47 entreprises en infraction grave, contre 17 en 2009;
- publication d'une enquête sur l'évolution du potentiel de sous-enchère salariale depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre

circulation des personnes dans trois secteurs économiques importants (45'000 salariés au total) afin de mesurer l'impact des conventions collectives étendues et des contrôles des commissions paritaires;

- mise en place d'une permanence auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail pour faciliter l'identification de cas de sous-enchère salariale (www.info-salaires.ch);
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension des CCT;
- approbation par le Grand Conseil du projet de loi 10539 ouvrant un crédit d'investissement de 409'000 francs pour un outil de pilotage du service des emplois de solidarité (septembre 2010);

Aéroport International de Genève (AIG)

- adoption du projet de construction d'un nouveau terminal destiné aux avions gros porteurs («Aile Est»), conformément au programme de législature 2010-2013 (début 2010);
- premier atterrissage de l'Airbus A380, permettant à l'AIG d'obtenir la certification en tant qu'aéroport de déroutement (21 janvier 2010);
- réception du prix de l'aéroport le plus efficient d'Europe (catégorie de moins de 15 millions de passagers annuels) décerné par l'Air Transport Research Society (juillet 2010);
- premier atterrissage et décollage de Solar Impulse sur un aéroport commercial (21 septembre 2010);
- lancement des procédures d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment multi-usages;

Palexpo

- entrée du canton de Vaud dans le capital de la société Palexpo SA, avec une participation de 10 millions de francs;
- poursuite des travaux du programme «Vision 20XX»;
- réalisation de la deuxième édition des «Automnales» (novembre 2010);

Ports Francs et Entrepôts de Genève

- études et dépôt d'une demande d'autorisation préalable de construire pour un nouveau bâtiment d'entreposage dans le prolongement du nouveau bâtiment administratif.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

Assistance publique, information et prévention sociale

En 2010, les conséquences de la crise économique sur l'aide sociale perdurent. Pour la seconde année consécutive, le nombre de dossiers financiers augmente (7% à fin d'année et 10% pour la moyenne annuelle). Cette hausse est surtout liée à la difficulté à sortir de l'aide sociale : les sorties sont en baisse de 7% en moyenne.

L'action sociale a poursuivi en 2010 ses actions en faveur de la prise en charge des bénéficiaires (développement d'Infor jeunes, modernisation de l'accueil dans les centres d'action sociale, enquêtes de satisfaction des usagers, refonte de l'outil Contrat d'aide sociale individuelle et principes d'action pour son utilisation, etc.). L'Hospice général a joué un rôle déterminant dans le lancement de l'agence de placement «TRT» pour les bénéficiaires d'aide sociale et s'est investi dans le développement des activités d'insertion.

Action sociale (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes prises en charge	13'652	14'247	14'488
Nombre de personnes aidées financièrement ⁽¹⁾	9'788	10'550	11'266
Nombre de dossiers totaux	7'887	8'383	8'603
Evolution N-1	-5%	+6%	+3%
Nombre de dossiers aidés financièrement ⁽¹⁾	5'436	5'965	6'410
Evolution N-1	-7%	+10%	+7%

⁽¹⁾ A partir de 2009, seuls sont considérés en «aidés financièrement» les personnes / dossiers ayant reçu une prestation financière au mois de décembre. Les données 2008 sont retraitées en conséquence.

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

La crise économique s'est répercutée également sur le RMCAS avec une hausse de 7,5% des dossiers d'aide, hausse pourtant limitée par la prolongation de six mois des indemnités chômage fédérales dès mai 2010.

RMCAS (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes aidées financièrement	2'526	3'225	3'473
Nombre de dossiers aidés financièrement	1'413	1'772	1'905
Evolution N-1	+3%	+25%	+ 7,5%

Aide aux requérants d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile a légèrement baissé en 2010 (-3%). Cependant, en raison notamment des accords de Dublin, la structure du dispositif asile a sensiblement évolué : les permis N (requérants d'asile) sont en très forte baisse (-30% sur un an) tandis que l'aide d'urgence augmente de 14%. Le parc de logements fait l'objet d'une attention constante : création de logements collectifs, fermeture de l'abri de protection civile, renforcement de la sécurité.

Asile (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes prises en charge	4'327	4'306	4'191
Evolution N-1	+9%	-0,5%	-3%
- dont assistées et logées	2'051	1'995	1'695
- dont logement seul	1'619	1'600	1'744
- dont aide d'urgence	430	470	541
- dont ETSP (étrangers sans papiers)	227	241	211
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'309	1'074	1'101
Nombre de sorties	-957	-1'095	-1'216

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

Depuis la modification législative en matière de versement des avances de pensions alimentaires en 2007, la situation s'est stabilisée en ce qui concerne tant le nombre de dossiers sous gestion que le nombre de dossiers bénéficiant d'avances de pensions.

Le taux de recouvrement a connu en 2010 une légère hausse par rapport à 2009.

	2008	2009	2010
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'413	3'184	3'222
avec avances	626	608	676
sans avances	2'787	2'576	2'546

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %
2008	23'715'185,70	6'489'054,20	10'011'010,64	42,21
2009	23'108'961,95	5'951'548,80	9'319'289,79	40,33
2010	22'308'933,85	5'852'014,45	9'179'636,73	41,15

Sur les six projets qui lui ont été présentés en 2010, la commission consultative en matière d'addictions a attribué la somme totale de 366'500 francs à cinq d'entre eux.

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

La loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées du 4 décembre 2009 (J 7 20) et son règlement d'application (J 7 20.01) sont

entrés en vigueur le 1^{er} avril 2010. Assortie d'une série de directives, elle permet ainsi d'apporter un cadre de gestion clair en matière notamment de fixation des loyers dans les EMS, de participation financière de l'Etat aux charges inhérentes à l'ouverture d'un EMS ou encore en cas de cessation d'activités.

Dans le cadre de l'initiative 125, un montant de 1,5 million de francs supplémentaires a été alloué au secteur EMS. Ainsi, en sus des 75 postes attribués en 2008, 22 nouveaux postes ont été créés en 2010. L'engagement de ces 97 postes s'est fait en donnant la priorité à des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Suite à l'adoption de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, de nouveaux tarifs ont été arrêtés au niveau national en fonction des besoins en soins des résidents. Le coût résiduel doit être réglé par les cantons. Dans ce contexte, et afin d'éviter une hausse du prix de pension pour les résidents, le DSE a attribué des compléments de subventions de 12,2 millions de francs aux EMS concernés.

Le taux d'occupation moyen des lits dans les EMS a été de 98,73%.

Chiffres-clés 2010

	2008	2009	2010
Nombre d'établissements (reconnus LAMal)	51	51	52
dont Nouveaux	1		2
Fermetures	2		1
Total des subventions (CHF)	216'429'012	225'871'632	247'442'781
- via le prix de pension	122'649'915	124'226'714	138'982'176
- via la subvention directe	93'779'097	101'644'918	108'460'605
Nombre de places (au 31 décembre) :			
Lits long séjour	3'467	3'462	3'592
Lits UAT	16	16	2
Total	3'483	3'478	3'594

Deux nouveaux EMS ont ouverts leurs portes en 2010, à savoir l'EMS Les Mouilles (78 lits) et l'EMS Poterie (73 lits), ce dernier ayant accueilli les résidents de l'EMS Villereuse (34 lits) qui a cessé son activité au 31 décembre 2009.

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Le canton a versé 141'736'280 francs de subventions aux quinze institutions actives dans l'accueil de personnes handicapées, pour un total de 2'246 places d'accueil.

La commission cantonale d'indication permet d'orienter toute personne en situation de handi-

cap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2010, outre les demandes 2009 en suspens, elle a reçu 309 demandes, 159 décisions ont été rendues, 136 demandes ont été classées et 62 sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, 52 nouvelles places ont été créées en 2010 dans les établissements suivants :

Etablissements publics pour l'intégration, Fondation Aigues-Vertes, Fondation Clair Bois, Fondation Ensemble, Fondation Trajets, Fondation SGIPA, Association pour l'appartement de jour (APAJ) et Association Arcade 84.

Elles se répartissent comme suit :

homes avec occupation (HO)	=	8 places
homes (H)	=	9 places
ateliers (A)	=	25 places
centres de jour (CdJ)	=	10 places

Enfin, le règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires AVS/AI (J 7 15.01 - RPCC) a été modifié. Cette modification permet aux personnes handicapées qui ont atteint l'âge de l'AVS (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes) de conserver le montant du forfait pour dépenses personnelles des invalides (450 francs par mois) durant toute la durée d'un séjour dans un établissement pour personnes handicapées (EPH).

Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux. Elle se monte à 441'180 francs (405'750 francs en 2009) sur les séjours hors canton de résidents genevois ainsi qu'une compensation financière de 1'858'883 francs (1'551'086 francs en 2009) pour les placements dans ses propres institutions de personnes en provenance d'autres cantons.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

Les pièces traitées en 2010 sont en augmentation. Les réallocations de ressources de la gestion courante vers la révision des dossiers ont permis de mettre à jour des cas d'abus manifestes, lesquels ont conduit au dépôt de 14 plaintes pénales. Parallèlement, le service des prestations complémentaires (SPC) a réclamé la restitution des prestations indûment perçues.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	192'008'056 10'097	196'836'317 10'055	209'665'933 10'083
Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	112'090'617 6'158	115'619'135 6'168	117'231'286 6'199
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	58'022'520 9'449	59'110'859 9'476	58'820'664 8'998
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	68'027'785 6'472	67'827'230 6'504	65'230'450 6'421
Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	5'278'878 339	4'840'719 375	5'874'034 414

Tutelles et curatelles d'adultes

L'année 2010 a été marquée par diverses modifications de l'organisation du service des tutelles d'adultes (STA), notamment par la mise en place d'un groupe de facturation gérant la masse importante des frais médicaux des pupilles et leur remboursement par les caisses maladie et les institutions concernées (SPC, HG).

En parallèle, diverses évolutions du nouveau système informatique «TAMI» ont permis d'améliorer son ergonomie et de faciliter son utilisation.

Le STA poursuit ses efforts de réorganisation par la mise en place de processus métiers harmonisés et de processus de contrôle interne.

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes, dès 2013, amène le STA à se pencher sur la mise en œuvre d'une organisation cohérente avec ces nouvelles dispositions et à réfléchir de manière concertée avec ses différents partenaires (notamment l'HG, le SPC et le SAM) et son autorité de contrôle, le Tribunal tutélaire.

Chiffres-clés

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Dossiers actifs & en cours de clôture	1'873	2'069	2'059
Nouveaux mandats	262	328	330
Opérations financières (nombre)	233'065	272'952	242'072

⁽¹⁾ Dès janvier 2010, les statistiques du STA sont extraites de l'Infocentre du SI TAMI, ce qui donne une assurance quant à leur fiabilité. Certaines opérations financières ayant été automatisées, leur nombre global a diminué.

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance-maladie par le service de l'assurance-maladie (SAM)

Trois changements sont intervenus au cours de cette année :

- les subsides accordés aux adultes en 2010 sont passés à 40, 70 et 90 francs par mois, au lieu de respectivement 30, 60 et 80 francs en 2009; le subside accordé aux familles pour les jeunes adultes couvre désormais 50% de la prime moyenne cantonale, soit 188 francs en 2010;
- afin de simplifier la procédure d'octroi et de paiement des subsides destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale, il a été décidé d'abandonner le système du paiement du subside 100% par deux entités distinctes, le SAM et l'Hospice général (HG), et de revenir à un payeur unique, à savoir le SAM;
- afin de fiabiliser les échanges entre l'HG et le SAM, une informatisation de la procédure d'octroi des subsides des assurés au bénéfice de l'aide sociale a été introduite.

Chiffres-clés

- Au total 102'340 personnes (103'285 en 2008 et 102'373 en 2009) domiciliées à Genève ont reçu un subside visant à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal;
- 25'787 personnes (25'182 en 2008 et 25'576 en 2009) bénéficiaires de prestations du service des prestations complémentaires (SPC) ont reçu un subside 100% éventuellement plafonné à la prime moyenne cantonale;
- 15'474 personnes (14'051 en 2008 et 14'439 en 2009) bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'HG ont reçu un subside équivalent au montant de leur prime de l'assurance obligatoire des soins (subside 100%);
- 61'079 personnes (64'052 en 2008 et 62'358 en 2009) ont reçu, en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU), un subside partiel de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 188 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 50 francs pour les enfants à charge;
- le montant total engagé par le SAM en 2010 au titre des subsides s'élève à 234'864'395 francs (213'750'898 francs en 2008 et 213'185'207 francs en 2009).^(*)

^(*) Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2008 et 2009 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 25'033 lettres (25'096 en 2008 et 23'419 en 2009) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2010, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 10'624 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, le SAM a envoyé 12'238 (11'684 en 2008 et 9'431 en 2009) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 9'123 frontaliers (9'227 en 2008 et 8'930 en 2009) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 96 (295 en 2008 et 402 en 2009) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal; le SAM est encore en attente de la réponse de 3'019 personnes.

Cette diminution significative des frontaliers choisissant le système d'assurance-maladie suisse s'explique par l'augmentation, très importante en 2010, des primes de l'assurance obligatoire des soins pour cette catégorie de personnes.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

La convention sur le contentieux conclue avec certains assureurs en 2007 a permis à environ 50% des assurés domiciliés à Genève de bénéficier d'une pleine couverture d'assurance-maladie, même en cas d'insolvabilité.

Malgré de longues négociations entre le DSE et le Groupe Mutuel, aucun accord n'a pu être trouvé pour l'année 2010, année qui a donc été marquée par un nombre élevé de suspensions de prestations.

En revanche, les pourparlers menés avec le Groupe Helsana Assurances SA ont conduit à la signature d'un accord en décembre 2010 visant à ne plus suspendre le droit aux prestations.

Le pourcentage de la population genevoise couverte par une convention interdisant les suspensions passera à près de 70% en 2011.

Le Parlement fédéral a adopté le 19 mars 2010 un nouvel article 64 a) de la LAMal, qui prévoit l'interdiction pour les assureurs de procéder

à la suspension du droit au remboursement des prestations de l'assurance-maladie, en contrepartie d'un paiement forfaitaire par les cantons. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2012.

Chiffres-clés ^(*)

- 45'611 (54'589 en 2008 et 45'491 en 2009) dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2010;
- le montant total payé par le SAM en 2010 au titre du contentieux s'élève à 39'524'198 francs (37'228'177 francs en 2008 et 34'984'132 francs en 2009).

^(*) Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2008 et 2009 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) - part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2008 CHF	2008 CHF	2010 CHF
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	764'646'644	774'304'389	856'301'290
Cotisations AC (assurance-chômage)	125'828'750	149'148'633	92'243'342
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	735'681'575	787'057'810	809'406'974
- Rentes extraordinaires AVS	194'174	187'416	178'068
- Allocations pour impotents AVS	9'154'818	9'705'143	9'649'743
- Rentes ordinaires AI	179'128'449	162'247'342	156'713'110
- Rentes extraordinaires AI	36'492'919	37'842'105	38'463'868
- Allocations pour impotents AI	10'859'982	11'238'669	11'849'352
- Indemnités journalières aux invalides	8'481'860	9'235'980	9'257'582

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI)

Dans le cadre de la 5^e révision de l'assurance-maladie, les efforts consentis ces dernières années pour l'accélération de la procédure ont été poursuivis. On recense 25'111 décisions, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 2009. Quant au volume des factures traitées, leur nombre s'élève à 71'456, soit une augmentation de 11% par rapport aux valeurs de 2009.

Parallèlement, il y a eu 15'503 demandes déposées à l'office pendant cette période, qui se répartissent pour l'AI en 3'869 premières demandes et 8'389 demandes subséquentes, auxquelles s'ajoutent 3'245 demandes AVS.

Demandes reçues	2008	2009	2010
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'092	3'883	3'869
Allocations pour impotence AVS	735	881	690
Moyens auxiliaires AVS	2'675	2'770	2'555
Demandes subséquentes AI	7'031	9'848	8'389
Total	14'533	17'382	15'503

L'OCAI a traité en 2010 plus de premières demandes qu'il n'en a reçues, ce qui contribue à la baisse des suspens de 60% depuis fin 2007 (de 2'887 dossiers fin 2007 à 1'155 fin 2010).

Mesures professionnelles : 1'362 mesures d'intervention précoce et 666 mesures de réadaptation conventionnelle ont été achevées.

Premières décisions de rentes : en 2010, l'OCAI a pris 1'656 premières décisions de rentes dont 965 (58%) se sont soldées par un refus. Parmi les 691 décisions d'octroi de rentes, 504 (73%) portaient sur des rentes entières et 112 (16%) sur des demi-rentes.

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

L'année 2010 a été marquée par l'atteinte du pic de chômage en février, avec 22'465 demandeurs d'emploi et 16'282 chômeurs. Par la suite, ces nombres ont diminué régulièrement pour atteindre 20'833, respectivement 15'095 personnes, soit une baisse de 1'632 demandeurs d'emploi et 1'187 chômeurs.

Malheureusement cette période a vu une augmentation importante du nombre de chômeurs de longue durée. Le retour de la croissance économique en 2010 n'a pas permis à toutes les catégories de chômeurs de retrouver un emploi. C'est en particulier le cas pour les personnes peu qualifiées, dans un marché genevois caractérisé par une très forte productivité et des métiers à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, le chômage partiel (RHT) qui avait permis de sauver plus de 5'000 emplois en 2009 retarde les impacts positifs de la croissance sur l'emploi, puisque les entreprises doivent d'abord réduire leur recours à la RHT avant d'engager de nouveaux effectifs. Alors que 3'544 personnes étaient potentiellement au chômage partiel fin 2009, ce nombre a chuté de 69% (à 1'094) en douze mois.

A ces éléments vient s'ajouter la décision, pour donner suite à une résolution du Grand Conseil,

de solliciter l'augmentation de la durée maximale d'indemnisation de 400 à 520 jours dès le 1^{er} mai 2010. Cette mesure s'est traduite par l'allongement de la durée moyenne du chômage, probablement parce que l'impact catalyseur de l'effet d'échéance est retardé de six mois, comme on l'a déjà observé dans le passé.

Régime fédéral	2010	variation annuelle	%	Suisse
Demandeurs d'emploi ⁽¹⁾	20'944	-1'123	-5,1%	211'709
Chômeurs ⁽¹⁾	15'318	-612	-3,8%	148'636
Taux de chômage ⁽¹⁾	6,3%	-0,2	-	3,8%
Durée moyenne du chômage (jours) ⁽¹⁾	337	+55	+19,4%	231
Longue durée (chômeurs inscrits depuis plus de un an) ⁽¹⁾	5'403 (35,3% du total)	+1'209	+ 28,6%	32'976 (22,2% du total)
Délai entre l'inscription et la prise en charge (jours) ⁽¹⁾	17	+ 2,6	+ 17,9%	11,8
Sanctions (% des chômeurs) ⁽²⁾	4,91%	+ 0,21	+ 4,84%	9,47%
Nombre de placements par ORP ⁽²⁾	419	+ 12	+ 2,87%	nd

⁽¹⁾ valeur à fin décembre 2010

⁽²⁾ valeur pour l'ensemble de l'année 2010

Observation : le taux de chômage indiqué correspond au taux effectif selon le nouveau mode de calcul décidé par le Conseil d'Etat, en accord avec le Seco, tenant compte de l'évolution de la population active.

Indemnisation des chômeurs

En 2010, la Caisse cantonale genevoise de chômage a géré 53% des dossiers d'indemnisation des chômeurs-euses du canton.

14'183 dossiers ont été instruits et plus de 258 millions de francs d'indemnités journalières de chômage versées, soit 10% de plus qu'une année auparavant.

La caisse publique se trouve, de par la loi sur l'assurance-chômage, la seule caisse du canton habilitée à servir les indemnités en cas d'insolvabilité de l'employeur. Au cours de l'année, 313 salariés-es de 70 entreprises insolubles ont pu en bénéficier, pour quelque 2,6 millions de francs.

Quant à la réduction de l'horaire de travail (RHT - chômage partiel), quelque 680'000 heures de travail perdues ont été indemnisées, représentant un montant supérieur à 22 millions de francs. Cette prestation a permis à 334 entreprises de préserver des emplois menacés.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Les mesures de marché du travail (MMT) ont poursuivi leur développement en direction de l'activation des demandeurs d'emploi. On constate depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage (1^{er} février 2008) une augmentation substan-

tielle des mesures de reclassement et des programmes de stages emploi formation durant le délai-cadre d'indemnisation fédérale.

Placement, reclassement et cours pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2007	2008	2009	2010 (est.)	Evolution 2007-2010
PEF					
- AIT	471	414	354	436	-7%
- Stages	593	624	845	1'220	+106%
- EE	104	160	160	160	+54%
- ETFI	104	651	678	758	+629%
- PETF	534	900	1'048	1'169	+119%
- AFO	51	44	48	50	-2%
- Semo	403	614	722	788	+95%
Total	2'260	3'407	3'855	4'581	+103%
Reclassement	415	1'134	1'402	2'482	+498%
Cours	16'347	13'617	14'695	13'955	-15%
Total	19'022	18'158	19'952	21'018	+10%

Abréviations :

PEF : programme emploi-formation.

AIT : allocation d'initiation au travail.

EE : entreprises d'entraînement.

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO : allocations de formation.

Semo : semestre de motivation.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2008	2009	2010
Placements en ETC	360	5	0
Placement en PCEF	899	1'081	790
Placements en ARE	518	389	449
Placements en EdS	149	240	245

Le placement en ARE, après une forte baisse en 2009 a bien augmenté en 2010, profitant de l'amélioration de la situation économique et des efforts de placement.

Le dispositif des EdS, en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le placement de 245 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, date à laquelle 462 personnes étaient sous contrat EdS.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

Le canton a traité 50 licenciements collectifs effectués par 33 entreprises (2009 : 142 licenciements collectifs). Au total, ce sont 685 personnes qui ont été concernées (2'499 en 2009).

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

367 dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2010 (600 dossiers en 2009).

197 dossiers ont été admis, 137 l'ont été partiellement et 33 ont été rejetés.

Politique et action en matière de conditions de travail

Lutte contre le travail au noir

Les premiers résultats 2010 sont les suivants :

	Nb cas / période	Sanctions, prest. récupérées, en francs et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	418 enquêtes	170 entreprises sanctionnées / 194'970 francs en amendes
Hospice général (divers cas)	401 examens particuliers	122 décisions / 177'103,25 francs à récupérer + 2 plaintes pénales + 7 arrêts des prestations
Office cantonal de l'emploi	1'953 cas contrôlés	38 fraudeurs, 257'285 francs réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité (OCAI)	58 cas	24 fraudeurs + 2 plaintes pénales Le total des rentes annuelles stoppées s'élève 374'400 francs
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	751 cas contrôlés	290 reprises + 155 dénonciations pénales. Cotisations sociales facturées : 1'593'265 francs

En marge de son action en matière de loi sur les étrangers (LEtr), l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a intensifié ses contrôles en matière d'infractions à la loi sur l'AVS (LAVS). Sur les 1'999 travailleurs contrôlés, 365 infractions à la LEtr ont été constatées (18,3%), dont 117 (32%) se doublaient d'une infraction à la LAVS.

Par ailleurs, l'OCIRT a obtenu l'exclusion des marchés publics pour 47 entreprises pour une durée moyenne de quinze mois en raison d'infractions graves à la loi sur le travail au noir (LTN).

Système Chèque service

La gestion du système est assurée par la fondation PRO, Entreprise sociale privée.

	2008	2009	2010 ⁽¹⁾
Nombre d'adhérent-e-s	3'421	3'844	~ 4'140
Masse salariale en CHF	17'251'978	21'853'917	~ 25'316'000
Montants versés aux assurances sociales en CHF	2'714'061	3'857'144	~ 4'584'000

⁽¹⁾ Ces chiffres ne sont pas définitifs. Le bouclage de l'exercice 2010 se fait à la fin du premier trimestre 2011.

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié 8 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) : bureaux d'ingénieurs, commerce de détail, garages, métallurgie du bâtiment, nettoyage, parcs et jardins, sous-traitance transports publics, deux roues.

3'100 entreprises (dont 1'386 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'169 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes, et 296 contrôles administratifs en matière de respect de l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés.

Les contrôles effectués en matière de respect des conditions de travail, essentiellement sur la base de dénonciations par les commissions paritaires ou de soupçons, ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. Les chiffres ci-dessous ne concernent pas les contrôles des commissions paritaires, mais seulement ceux effectués par l'OCIRT.

- Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont concerné 139 entreprises pour 683 collaborateurs. Fin janvier 2011, la procédure était bouclée pour 107 de ces contrôles (32 sont en cours de traitement), dont 104 ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. Deux entreprises, pour 17 employés détachés, ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale, dont une a pu aboutir à une mise à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation. Une autre entreprise, employant un travailleur détaché, a été sanctionnée pour d'autres infractions.
- Dans les secteurs dotés de CCT étendues, 90 entreprises ont été contrôlées pour le personnel détaché. La procédure a abouti pour 60 d'entre elles (soit 430 employés), dont 27 ont abouti à un constat de sous-enchère salariale. Tous ces cas ont été réglés soit par voie de conciliation, soit par sanctions conventionnelles, auxquelles se sont ajoutées 16 interdictions de travailler en Suisse pour les entreprises concernées. Ces contrôles sont en grande majorité effectués sur la base de dénonciations ou de soupçons. Les contrôles pour 30 entreprises, totalisant 161 collaborateurs, sont encore en cours de traitement en janvier 2011.
- Enfin, sur les entreprises basées en Suisse (à Genève ou dans d'autres cantons) et employant du personnel régulier à Genève, les contrôles ont été achevés pour 740 entreprises (3'857 collaborateurs). 711 entreprises (3'730 collaborateurs) ont respecté toutes les dispositions des CCT ou des usages. S'agissant des 29 entreprises qui pratiquent des conditions non conformes, 19 (30 collaborateurs) sont actives dans des secteurs sans

CCT et 10 (97 collaborateurs) le sont dans des secteurs avec CCT. En janvier 2011, 8 de ces 29 entreprises ont d'ores et déjà corrigé leur situation. Au chapitre des sanctions prononcées par l'Etat, 8 entreprises se sont vu refuser l'attestation exigée pour l'exécution de marchés publics. Les contrôles pour 200 entreprises totalisant 1'158 collaborateurs sont encore en cours de traitement.

Main-d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné 6'783 dossiers en 2010. L'amélioration de la situation économique dans le canton se reflète dans l'augmentation du nombre d'autorisations de travail accordées à des entreprises désirant engager des collaborateurs hautement spécialisés, souvent recrutés par nécessité dans des pays tiers. Cela a obligé le canton, à plusieurs reprises, à demander des unités supplémentaires à l'office fédéral des migrations. Ceci démontre que l'allocation annuelle de permis B et L attribuée à Genève par la Confédération reste très en-dessous des besoins réels du canton qui compte un nombre particulièrement élevé de multinationales, de sociétés financières ou de commerce des matières premières.

Les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments d'un montant de 1'014'800 francs (929'700 francs en 2009).

	2008	2009	2010
Autorisations de travail B	785	730	748
Autorisations de travail L	848	600	634

Observation : la différence entre les 6'783 dossiers examinés et les permis B et L délivrés s'explique par le fait que la majorité des dossiers relèvent de permis d'une durée inférieure à 4 mois, non contingentés et soumis à une simple autorisation. Il faut y ajouter les permis pour les séjours inférieurs à 120 jours répartis en plusieurs tranches, les renouvellements et prolongations, les dossiers transmis par d'autres cantons et les dossiers refusés.

Santé et sécurité au travail

1'335 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA) dont 34 enquêtes systématiques dans le cadre du programme prioritaire imposé par le Seco aux inspections du travail (6 en 2009).

On a dénombré 48 plaintes : près des deux tiers d'entre elles concernent les conditions

générales de travail, 17% la santé psychique, 15% la durée du travail et du repos.

1'147 permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail ont été accordés en 2010 (2009 : 1'044, 2008 : 1'036).

Organismes rattachés

Aéroport International de Genève (AIG)

L'AIG poursuit la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013, le conseil d'administration de l'AIG a adopté le projet de construction d'un nouveau terminal («Aile Est») destiné en priorité à l'accueil des avions gros porteurs et long-courrier. Les premiers travaux préparatoires ont débuté fin 2010.

L'AIG a par ailleurs reçu le prix de l'aéroport le plus efficient d'Europe dans sa catégorie (<15 millions de passagers/an), le «Airport Efficiency Excellence Award». Cette récompense lui a été décernée par les experts de l'Air Transport Research Society (ATRS) sur la base d'une analyse de nombreux paramètres, au nombre desquels le nombre et la qualité des infrastructures disponibles, la diversité de fréquentation de la plate-forme, le niveau des redevances, le volume des activités commerciales ou encore les résultats financiers. Ce prix intervient comme une nouvelle reconnaissance des efforts consentis par les autorités aéroportuaires pour assurer le développement de la plate-forme sur des bases opérationnelles et financières solides et pérennes.

Sur le plan du trafic, l'année 2010 a permis une consolidation, après le léger recul subi en 2009, avec une progression de 4,91% du nombre de passagers. Le nombre de mouvements continue à croître moins rapidement (+2,74%).

Palexpo SA

Durant l'année 2010, la société Palexpo SA a poursuivi la réalisation d'importants travaux de modernisation et d'agrandissement, notamment :

- déploiement de la solution Keops dans la halle 1 (automatisation des alimentations électriques et de la puissance disponible);
- remplacement des deux ascenseurs du bâtiment administratif et de celui de la tour 5;

- remplacement du matériel du système de contrôle d'accès;
- finalisation du réaménagement des dépôts du sous-sol;
- renforcement de la capacité des serveurs et renouvellement du parc informatique;
- suite des travaux de «Vision 20XX» selon le programme; zone concernée : finalisation des boulevards 1 et 2 (création de cinq nouvelles salles).

La société a connu par ailleurs d'autres événements importants, outre les manifestations organisées en son sein :

- entrée de l'Etat de Vaud dans le capital de Palexpo SA sous forme de bons de participation;
- 2^e édition des Automnales;
- finalisation des modalités financières figurant dans la loi 10059 (parking P12 et parcelle 1695);
- lancement d'un projet hôtelier sur le site de Palexpo.

Chiffres pour 2010

Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux d'occupation ⁽¹⁾	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
2009	100	41%	722'722	4'598	1'438'280
2010 ⁽²⁾	113	36%	800'859	5'143	1'288'537

⁽¹⁾ Le taux d'occupation s'obtient en multipliant les surfaces louées par le nombre de jours occupés. Le taux d'occupation est ainsi toujours plus élevé durant les années de présence de l'exposition Telecom, où les espaces sont loués pour plusieurs mois.

⁽²⁾ Chiffres provisoires.

Données financières

En CHF	Charges hors amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2009	44'332	54'652	524 mios	34 mios
Budget 2010	43'917	53'149	1)	1)

(1) Pas encore disponible.

Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles à l'Arena

L'exercice annuel est bénéficiaire, notamment en raison de la bonne gestion de la société d'exploitation et du nombre de manifestations organisées à l'Arena. Un système de contrôle interne et une cartographie des risques ont été approuvés par le Conseil de fondation. L'étude concernant l'agrandissement de la salle et la création d'une patinoire pour le Genève-Servette a été suspendue, vu le projet d'implantation d'une nouvelle patinoire sur le site des Vernets. Le Grand Conseil a voté un crédit extraordinaire d'investissement, en vue de transformer le crédit de 10 millions de francs accordé pour la construction et l'équipement de la salle en participation permanente en faveur de la fondation, améliorant ainsi son bilan.

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

L'exercice 2010 voit les résultats en progression par rapport à l'année précédente, qui constituait déjà un record. Avec des taux d'occupation proches de 100%, l'amélioration a pu être obtenue en accroissant la qualité des locaux et en l'adaptant aux besoins des clients.

Les études relatives à la construction d'un bâtiment d'entreposage dans le prolongement du nouveau bâtiment administratif se sont poursuivies. Une autorisation préalable de construire a été déposée courant 2010.

	2008 CHF	2009 CHF	2010 CHF
Recettes totales	19'806'000	21'804'000	22'000'000 ⁽¹⁾
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000	2'501'000
Loyer variable	5'740'469	5'094'000	3'670'000 ⁽²⁾
Loyer AIG – Halle de fret	1'097'738	1'094'741	1'094'737
Taux d'occupation			
Prairie	98,74%	98,92%	98,99%
AIG – Halle de fret	100%	94,65%	97,31%
Chambres fortes Prairie et Aéroport	98,67%	96,61%	92,97%

⁽¹⁾ Estimation au 8.01.2011.

⁽²⁾ Estimation au 8.01.2011, nouveau taux selon avenant n° 3 au contrat de bail.